



Avis du bureau du Cnis réuni le 21 mars 2007

Le bureau du Cnis tient à réaffirmer sa confiance dans le système statistique public. Cependant il regrette la fragilité du dispositif de mesure du chômage au sens du BIT qui est apparue au travers des problèmes que connaît l'enquête emploi en continu d'une part et de la difficulté de relier son évolution à celle des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) d'autre part. Il a pris connaissance des explications fournies lors de la formation Emploi, revenus du 8 mars 2007 par l'Insee et la Dares et apprécie la transparence des débats qui ont eu lieu à cette occasion. Il souligne le fait que la statistique des DEFM ne peut servir d'indicateur conjoncturel du chômage qu'à condition d'être recalée régulièrement sur les résultats de l'enquête emploi.

Il demande à l'Insee de poursuivre les efforts engagés pour améliorer la robustesse des résultats de l'enquête emploi et de l'ensemble du dispositif et souhaite que ces travaux soient présentés à l'information Statistiques sociales du Cnis à l'automne 2007. Il demande que les fichiers détails de l'enquête emploi 2006 soient rendus disponibles pour les utilisateurs qui en feraient la demande avec les explications et les mises en garde méthodologiques nécessaires concernant leur exploitation. Il recommande par ailleurs la poursuite et l'approfondissement des travaux présentés par la Dares le 8 mars, en vue d'apprécier l'influence des modifications de gestion administrative des demandeurs d'emploi sur l'évolution des statistiques de DEFM et leur impact sur l'estimation mensuelle du chômage au sens du BIT. D'ici là, il demande que des avertissements renforcés accompagnent les publications faites sur l'emploi et le chômage par le système statistique public, notamment la série du chômage au sens du BIT, afin que chacun puisse prendre connaissance des incertitudes affectant les données actuellement publiées.

Il considère indispensable de rendre compte des situations complexes et diversifiées du marché du travail par une batterie d'indicateurs sur l'emploi, le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi. Il demande qu'un groupe de travail du Cnis précise les indicateurs que le système statistique public devra produire et réfléchisse aux modalités de leur diffusion.

Avis adopté à l'unanimité des membres du bureau à l'exception du représentant de la CGT qui a émis deux réserves reprises au Compte-rendu.